

Vers des «emplois solidaires», en attendant des emplois tout court

Christophe Dunand, directeur de l'entreprise d'insertion Réalise* à Genève, défend les idées de base d'un projet de loi qui jettera un pont entre le marché de l'emploi et l'aide sociale



Les politiques cantonales d'insertion sont en pleine évolution: insérer les jeunes, limiter la durée du chômage, qualifier les nombreux non-qualifiés sont au centre des débats actuels. Aussi salutaires soient-ils, ces efforts n'apportent toutefois pas de solution à ceux qui ne retrouvent pas d'emploi à court terme, malgré de meilleures mesures d'insertion et de qualification. Dès lors comment faire face à ce chômage devenu structurel?

Les vingt ans d'expérience de l'entreprise d'insertion Réalise, à Genève, et les recherches académiques (notamment le PNR 51) convergent: une activité professionnelle est, et restera encore longtemps, la meilleure manière d'exister en tant que citoyen. Les indemnités du chômage et de l'aide sociale permettent de faire face aux problèmes matériels. Mais elles ne confèrent ni sens, ni identité aux bénéficiaires et ne contribuent nullement aux liens sociaux dont chacun a besoin.

Combien de chômeurs sont privés d'un réseau social principalement lié à leur dernier emploi? Combien manquent d'un réseau familial capable de les soutenir à long terme? Combien trouvaient

leur identité citoyenne d'abord dans leur situation professionnelle? En d'autres termes, combien de femmes et d'hommes aujourd'hui ont besoin de travailler pour exister?

Le gouvernement genevois s'est engagé dans une réforme courageuse de la loi cantonale sur le chômage. Un projet pragmatique innovant, qui bouscule les représentations actuelles sur le sujet, sera soumis fin juin au Grand Conseil. Il prend acte d'une réalité qui aura mis plus de dix ans à s'imposer: l'émergence en Suisse d'un chômage structurel durable, notamment dans les centres urbains.

Une activité professionnelle est et restera encore longtemps la manière de bien exister en tant que citoyen

Pour répondre à ce «besoin de travailler pour exister» et au-delà d'un ensemble de dispositions visant à accélérer l'insertion des chômeurs plaçables à court terme, ce projet de loi soutient la création d'emplois d'utilité collective. Le but est à la fois de prévenir la marginalisation de chômeurs de longue durée qui se retrouvent à l'aide sociale, avec ses douloureux corollaires (dépression, toxicomanies, ruptures familiales); et de valoriser leur

capacité de travail au profit de la collectivité.

Suite à une expérience pilote dans le canton du Jura, Genève prévoit ainsi la création de centaines «d'emplois de solidarité» sur un marché de l'emploi dit «complémentaire». Des contrats de travail salarié à durée illimitée, une particularité remarquable, seront conclus au sein d'organisations sans but lucratif, agréées par l'Etat, proposant des services d'intérêt collectif. Parmi les multiples domaines d'activité, le potentiel semble particulièrement important dans des secteurs tels que la gestion de l'environnement, les énergies renouvelables, l'action humanitaire, les services aux personnes et le développement local. L'organisation créant des places d'emploi solidaire assumera une partie du salaire et recevra un cofinancement supplétif du canton.

Cet aménagement se propose ainsi d'adapter partiellement le marché de l'emploi aux profils et compétences des chômeurs de longue durée qui sont capables de travailler, sans toutefois pouvoir répondre à court terme aux attentes du marché principal de l'emploi.

Une telle innovation en matière de politique publique soulève inévitablement des questions. Il s'agit notamment de la fixation des salaires, qui devrait être réglée par une commission tripartite, le Conseil stratégique de surveillance du marché de l'emploi. Une autre interrogation concerne l'ampleur de la

capacité de création de postes d'emploi solidaire dans les organisations sans but lucratif exerçant une activité économique. Une réponse pourra être apportée par un soutien à la mise en œuvre de projets, sous la forme de start-up à but social, tant la créativité est grande dans ce domaine.

Des programmes collectifs spécifiques pour les chômeurs en difficulté devront voir le jour, car tous ne pourront travailler de manière autonome au sein d'organisations qui ne sont pas spécialisées dans l'insertion. Il reste aussi à désigner clairement les passerelles qui permettront le passage sur le marché de l'emploi principal à tout moment.

La création d'emplois de solidarité associe une vision économique et un objectif social. Elle jette un pont entre le marché de l'emploi principal et le dispositif d'aide sociale qui n'ont cessé de s'éloigner ces dernières années.

Cependant, cette innovation n'a de sens que dans le contexte actuel. A terme, si l'économie (re)devenait capable de produire et d'inclure celles et ceux qui ont besoin de travailler pour exister (y compris les personnes en situation de handicap), en d'autres termes si l'économie devenait plus solidaire, alors cette disposition deviendrait inutile.

**L'auteur est aussi président de la Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire.*